



Direction Générale Territoires,
Proximité, Déchets et Sécurité
Pôle Sud-Ouest

Décision n° 2026-210

Objet : Saint-Aignan-de-Grand-Lieu – rues Clément Ader, Charles Lindberg, de la Tour, avenue de Frémiau, routes de Bel Air de Gauchoux et de l'Aérodrome – Classement de 26 parcelles

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2026-07 du 2 février 2026 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'acte administratif en la forme en date du 16 novembre 2020 relatif au transfert des parcelles cadastrées section AE n°169 et 201 rue Clément Ader, n°193, 202, 266, 267 et 278 rue Charles Lindberg, n°274 rue de la Tour, n°210, 212, 214, 216, 218, 257, 259, 260, 264, 268, 270, 271, 275, 277, et 280 avenue de Frémiau, n°221 route de Bel Air de Gauchoux, n°220 et 255 route de l'Aérodrome, situées sur la commune de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu en vue de leur classement dans le domaine public métropolitain,

Considérant que ces parcelles sont affectées à l'usage direct du public du fait de leur nature de voirie,

Considérant que ces parcelles doivent être intégrées au domaine public.

Décide

Article 1. Saint-Aignan-de-Grand-Lieu – rues Clément Ader, Charles Lindberg, de la Tour, avenue de Frémiau, routes de Bel Air de Gauchoux et de l'Aérodrome – Classement dans le domaine public des parcelles cadastrées section AE n°169, 193, 201, 202, 210, 212, 214, 216, 218, 220, 221, 255, 257, 259, 260, 264, 266, 267, 268, 270, 271, 274, 275, 277, 278 et 280.

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **- 4 MARS 2026**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Michel LUCAS

mis en ligne le :

05 MARS 2026

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20260304-2026_210DEC-AU
Date de télétransmission : 05/03/2026
Date de réception préfecture : 05/03/2026